

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD1181

présenté par
Mme Couillard, rapporteure

ARTICLE 9

À l'alinéa 21, après le mot :

« rapport »,

insérer le mot :

« biennal ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.